

La politique de certification professionnelle : évolutions et défis



DGEFP

Sous-direction des politiques de formation et du contrôle
Mission des politiques de certification professionnelle

Journée de certification du 9 juillet 2026 : titres professionnels du secteur nautique

Christian GRANGE- Chargé de mission Certification professionnelle et programmes PIC



La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

Une refonte en profondeur du système français de certification professionnelle visant à :

- Clarifier le cadre juridique de la certification professionnelle (critères d'enregistrement dans les répertoires nationaux précisés et complétés, définition de la notion de blocs de compétences et d'organisme certificateur...) ;
- Renforcer la régulation et la montée en gamme du système en lien avec les besoins de compétences du marché de l'emploi ;
- Améliorer la lisibilité des certifications professionnelles dans leur ensemble, ainsi que la cohérence et la complémentarité des certifications professionnelles entre elles ;
- Mieux articuler la gouvernance avec les problématiques plus globales de pilotage des politiques de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle en vue d'appuyer la stratégie nationale de développement des compétences.

Déroulé de la présentation

- 1) Les titres professionnels du ministère chargé de l'emploi dans le paysage des certifications
- 2) Procédure d'enregistrement des titres professionnels dans le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)
- 3) Comment obtenir l'agrément pour les titres professionnels ?
- 4) Actualités de la politique du titre professionnel



1. Les titres professionnels du ministère chargé de l'emploi dans le paysage des certifications

[Page Titres professionnels sur le site du ministère](#)

1. Les titres professionnels du ministère chargé de l'emploi dans le paysage des certifications

➤ Qu'est-ce qu'un titre professionnel (TP) ?

= **Certification professionnelle** délivrée par le ministère en charge de l'emploi.

Le TP atteste de la maîtrise **des compétences, aptitudes et connaissances** permettant **l'exercice d'un métier**. ([Article R338-1 et suivants du Code de l'Education](#)).

- ☐ Créé, révisé ou supprimé par arrêté ministériel après avis favorable de la CPC ;
- ☐ Fait l'objet d'un réexamen au minimum tous les 5 ans ;
- ☐ Composé de certificats de compétences professionnelles ;
- ☐ L'acquisition de compétences spécifiques se fait par :
 - La formation professionnelle ;
 - La validation des acquis de l'expérience professionnelle ;
 - L'apprentissage.

L'acquisition du TP favorise le maintien ou l'accès à l'emploi ou l'évolution professionnelle de son titulaire.

1. Les titres professionnels du ministère chargé de l'emploi dans le paysage des certifications

- Les titres s'adressent à :

Des **publics sortis du système scolaire**, titulaire d'un contrat de travail ou à la recherche d'un emploi : demandeur d'emploi, personnes sans diplômes souhaitant acquérir une qualification, premier accès à l'emploi en vue de l'insertion, reconversion ...).

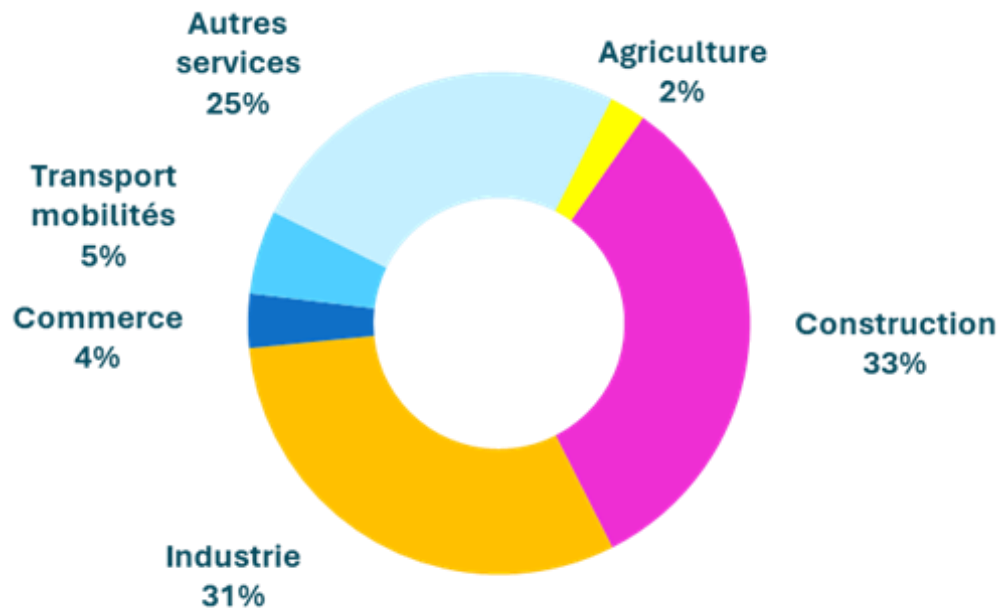
Ou **des apprentis**.

- En 2025, **188 646 candidats et 150 728 certifiés** (en baisse de 1,5 % par rapport à 2024).
- **Un patrimoine de 259 titres professionnels** (au 31 décembre 2025), régulièrement actualisés qui couvrent l'essentiel des domaines professionnels : BTP, industrie, tertiaire (transport, hôtellerie-restauration, gestion et traitement de l'information, commerce-distribution, transport-mobilité, services à la personne).
- Le titre professionnel couvre **tous les secteurs et différents niveaux de qualification**.

[Bilan 2024 Titres professionnels](#) (bilan 2025 disponible au 3^e trimestre 2026)

1. Les titres professionnels du ministère chargé de l'emploi dans le paysage des certifications

Répartition des titres par secteur d'activité (au 31/12/2025)



1. Les titres professionnels du ministère chargé de l'emploi dans le paysage des certifications

➤ Caractéristiques

- Objectif d'opérationnalité.
- Evaluation des candidats par des professionnels du titre visé, sur leur maîtrise des gestes techniques nécessaires pour exercer le métier visé.
- Le titre professionnel, non soumis à la saisonnalité d'autres certifications, peut être préparé tout au long de l'année et s'adapter aux besoins de recrutement des entreprises.
- Composé de référentiels construits avec des professionnels du métier visé et actualisés régulièrement. L'Afpa ingénierie appuie à cet effet la DGEFP en lien avec les acteurs du secteur (branches professionnelles...).

1. Les titres professionnels du ministère chargé de l'emploi dans le paysage des certifications

➤ Les spécificités du public (données bilan 2025)

- **40,1 %** des titrés **sont demandeurs d'emploi** et **53,5 % en emploi actif**.
- 58,1% des certifiés sont des hommes et 42,3% des femmes.
- **55,7 %** d'entre eux ont entre **26 et 49 ans** et **33,1% moins de 26 ans**.

➤ Des résultats probants en matière d'insertion (Enquête entreprises sur les titrés 2024)

- **71 % des certifiés** demandeurs d'emploi ont retrouvé un emploi **dans les six mois suivant** l'obtention d'un titre en 2024 (en baisse de 1 point).
- **62% occupaient un emploi** six mois exactement après l'obtention de leur titre, dont 38% pour une durée de plus de six mois.

1. Les titres professionnels du ministère chargé de l'emploi dans le paysage des certifications

- **Un outil qui répond aux besoins des entreprises et constitue un levier pour améliorer leur compétitivité**
 - 81,4% des entreprises ayant recruté un certifié estiment que celui-ci a su s'adapter rapidement aux exigences du poste exercé dans l'entreprise.
 - 73,4 % des entreprises estiment que le titre professionnel assure à son détenteur la maîtrise technique de son métier.
 - Pour 8 entreprises sur 10, la détention d'un titre professionnel signale la qualité d'une candidature et permet de positionner efficacement le salarié dans l'organisation du travail.

1. Les titres professionnels du ministère chargé de l'emploi dans le paysage des certifications

➤ Focus Apprentissage

- [Décret n° 2016-954 du 11 juillet 2016](#) relatif au titre professionnel délivré par le ministre chargé de l'emploi a ouvert les TP à l'apprentissage ;
- 33 635 candidats en 2025 en hausse de 26% par rapport à l'année précédente. 23 697 d'entre eux ont obtenu un titre ;
- Les hommes sont surreprésentés parmi les apprentis : 61,3 % des certifiés en apprentissage vs 57,7 % tous publics confondus.

1. Les titres professionnels du ministère chargé de l'emploi dans le paysage des certifications

- L'apprentissage concerne davantage les niveaux 3 (37,3% des apprentis titrés) et 5 (28%).
- Par rapport à l'ensemble des titrés, les apprentis sont surreprésentés dans les domaines du commerce (+20,3 points), des services et produits de consommation (+4,9 points) et de la construction (+3,7 points).

Ils sont sous-représentés dans la mobilité/logistique (-16,1 points), les services aux entreprises (-6,5 points) et la cohésion sociale et santé (-6 points).

- Un apprenti sur cinq a obtenu son titre en Ile-de-France.

1. Les titres professionnels du ministère chargé de l'emploi dans le paysage des certifications

	Niveau	Femme		Homme		Ensemble		Poids du titre pro. dans l'ensemble des apprentis		Part des apprentis parmi les titrés
		volume	%	volume	%	volume	%	%	% cumulé	%
Vendeur-conseil en magasin	4	984	56,6%	753	43,4%	1 737	100,0%	7,3%	7,3%	42,8%
Négociateur technico-commercial	5	792	46,7%	903	53,3%	1 695	100,0%	7,2%	14,5%	62,8%
Employé commercial	3	678	50,9%	654	49,1%	1 332	100,0%	5,6%	20,1%	34,9%
Manager d'unité marchande	5	537	49,0%	558	51,0%	1 095	100,0%	4,6%	24,7%	57,9%
Concepteur développeur d'applications	6	145	17,8%	668	82,2%	813	100,0%	3,4%	28,2%	30,7%

Cinq titres professionnels des services (dont quatre de la CPC commerce) concentrent près de trois titrés sur dix de la voie apprentissage. L'apprentissage représente d'ailleurs un lauréat sur 5 des titres de manager d'unité marchande et de concepteur développeur d'applications.



1. Les titres professionnels du ministère chargé de l'emploi dans le paysage des certifications

2. Procédure d'enregistrement des titres professionnels dans le
Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)



2. Procédure d'enregistrement des certifications professionnelles dans le RNCP

✓ France compétences

Refonte en profondeur du système français de certification professionnelle avec la [loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018](#) pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Système structuré par le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et le répertoire spécifique (RS). Il appartient à [France compétences](#) suivant l'article [L. 6113-5 du code du travail](#) d'établir et d'actualiser ces répertoires nationaux.

2. Procédure d'enregistrement des certifications professionnelles dans le RNCP

Objectifs :

- ☐ Des titres et diplômes établis dans une logique de co-construction avec les partenaires sociaux et les experts métiers.
- ☐ Clarifier l'offre de certifications professionnelles dans un objectif de qualité et d'adéquation aux besoins de l'économie
 - Avec des thématiques transverses appliquées à tous les référentiels :
 - prise en compte des éléments relatifs aux situations de handicap et aux problématiques d'accessibilité et de conception universelle,
 - prise en compte de la transition écologique et de la transition numérique,
 - prise en compte de la prévention des risques : pour se protéger soi et protéger les autres.
- ☐ Faciliter les correspondances entre les certifications
- ☐ Actualisation du RNCP géré par France Compétences.

2. Procédure d'enregistrement des certifications professionnelles dans le RNCP

✓ **Les référentiels d'activités et de compétences** (article [L.6113-1 du code du travail](#))

Ils définissent:

- **Le périmètre de l'emploi-type**, ainsi que ses conditions d'exercice ;
- **Les activités-types** qui le composent et leur contexte de mise en œuvre ;
- **Les compétences professionnelles**, savoirs et savoir-faire nécessaires à son exercice ;

Pour le titre professionnel : un seul document le REAC.

✓ **Le référentiel d'évaluation**

(documents disponibles sur le [site Afpa](#))

2. Procédure d'enregistrement des certifications professionnelles dans le RNCP

Le référentiel d'évaluation

Il fixe les modalités d'évaluation permettant de vérifier les compétences du candidat, définit les documents dont le jury doit disposer lors de l'évaluation et détermine :

- Les objectifs d'évaluation ainsi que les critères d'appréciation des compétences ;
- Le contenu, les modalités et les moyens de mise en œuvre de la situation professionnelle d'évaluation ;
- Si la situation professionnelle ne peut être observée, l'ensemble des éléments susceptibles d'établir que le candidat possède les compétences, aptitudes et connaissances requises ;
- Les objectifs de l'entretien final avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat de l'ensemble des compétences requises pour l'exercice des activités auxquelles conduisent le titre et sa représentation globale du métier.

2. Procédure d'enregistrement des certifications professionnelles dans le RNCP

✓ Les dossiers techniques d'évaluation

permettent la mise en œuvre des sessions d'examen :

- DTE organisateur (à ouvrir bien en amont de la session) :
 - mission et rôle de l'organisateur ;
 - présentation des épreuves d'évaluation ;
 - éléments de préparation et modalités d'organisation.
- DTE candidats :
 - sujets d'examen.
- DTE jury :
 - grilles d'évaluation et d'observation ;
 - grilles de questionnement (conduite d'entretiens).
- **A commander sur l'appliquatif CERES au minimum 92 jour avant le début de la session d'examen.**

2. Procédure d'enregistrement des certifications professionnelles dans le RNCP

✓ **une structuration en blocs de compétences**

Modalité d'accès modulaire et progressive à la certification pour des parcours plus souples.

Ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice autonome d'une activité professionnelle et pouvant être évaluées et validées.

[Note de France compétences](#)

[Arrêté du 8 janvier 2019](#) fixant les critères associés aux niveaux de qualification du cadre national des certifications professionnelles.

Exemple pour le CDTT :

- 1° Mettre en œuvre des projets touristiques durables sur un territoire ;
- 2° Participer au développement de l'attractivité du territoire et de ses offres ;
- 3° Assurer la faisabilité financière d'une action touristique ;
- 4° Contribuer au développement de la démarche qualité de l'accueil touristique.

2. Procédure d'enregistrement des certifications professionnelles dans le RNCP

✓ L'enregistrement permet le financement par le CPF

L'enregistrement des certifications professionnelles dans le RNCP a pour effet de rendre **éligibles** au compte personnel de formation, les formations qu'elles sanctionnent.

La Caisse des dépôts et consignations (CDC) gère le CPF.

2. Procédure d'enregistrement des certifications professionnelles dans le RNCP

- A. Enregistrement de droit** ([article L. 6113-3-I du code du travail](#)) : pour les diplômes et titres à finalité professionnelle qui font l'objet d'un avis conforme et favorable de la part de la Commission professionnelle consultative (CPC) interministérielle et après publication au Journal officiel d'un arrêté ministériel, l'enregistrement est automatique dans le RNCP.
- B. Enregistrement sur demande** ([article L. 6113-3-II du code du travail](#)) : réservé aux certificateurs privés (organismes de formation OF, chambres consulaires), ministères non certificateurs ou certificat de qualification professionnelle (CQP) établis par les commissions paritaires nationales de l'emploi de branches professionnelles. La commission de France compétences en charge de la certification émet un avis conforme à l'enregistrement au RNCP suivant les critères définis à l'article R. 6113-9 dudit code.

2. Procédure d'enregistrement des certifications professionnelles dans le RNCP

A. Enregistrement de droit

11 CPC chargées d'examiner les projets de création, de révision ou de suppression de diplômes et titres à finalité professionnelle délivrés au nom de l'État, ainsi que de leurs référentiels.

(Décret n° [2019-958 du 13 septembre 2019 modifié instituant les CPC](#))

Les avis émis par les CPC sont des avis conformes (sauf pour les professions réglementées) qui lient le ministère certificateur.

Les CPC sont composées de représentants de l'Etat (6 membres) et de représentants des partenaires sociaux (collège employeurs et collège salariés : 5 membres chacun), nommés par arrêté publié au JO.

Les CPC accueillent également des membres associés et 1 représentant de France compétences.

[Pour plus de détails sur les CPC](#)

2. Procédure d'enregistrement des certifications professionnelles dans le RNCP

B. Enregistrement sur demande (article [L. 6113-3-II](#) du code du travail)

Enregistrement au RNCP ou au RS sur décision du directeur de France compétences, après avis conforme de la commission de FC en charge de la certification professionnelle suivant les critères définis à l'article [R. 6113-9](#) du code du travail.



1. Les titres professionnels du ministère chargé de l'emploi dans le paysage des certifications

2. Procédure d'enregistrement des titres professionnels dans le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

3. Comment obtenir l'agrément pour les titres professionnels ?

3. Les demandes d'agrément : UN titre, UN site, UNE durée

- ✓ Un agrément est nécessaire pour organiser les sessions de validation conduisant aux titres professionnels délivrés par le ministère du travail (habilitation à évaluer) ;
- ✓ L'agrément est délivré par la [DREETS](#) compétente territorialement, après instruction : il est propre à un titre et un site géographique donné ainsi qu'une période définie.
- ✓ La durée de la décision d'agrément est liée à la durée de validité du titre (millésime) ;
- ✓ Dossier de demande d'agrément disponible via le site de la DREETS.

3. Les demandes d'agrément

- ✓ Pas d'habilitation à former délivrée par le ministère ;
- ✓ Les organismes souhaitant être reconnus sur MCF doivent demander un agrément pour organiser les sessions d'examen eux-mêmes ;
- ✓ Le centre s'engage à respecter les règles d'organisation fixées par le ministère (cf. article 2 de [l'arrêté du 21 juillet 2016](#) relatif aux modalités d'agrément des organismes visés à l'article R.338-8 du code de l'éducation) ;
- ✓ Contrôles sur place opérés par les DREETS pouvant conduire à des sanctions (retrait ou suspension).

3. Les demandes d'agrément

Le rôle des DDETS :

- ✓ Validation des sessions d'examen, habilitation des jurys d'examen, correspondances, dossiers de recevabilité à la VAE...
- ✓ Devenir membre de jury : avoir une expérience professionnelle minimum de 3 ans dans le métier visé par le titre professionnel ; ne pas avoir quitté le métier depuis plus de 5 ans précédant l'habilitation.

Toute la gestion du titre professionnel se fait via un système d'information dédié : [CERES](#).



1. Les titres professionnels du ministère chargé de l'emploi dans le paysage des certifications
2. Procédure d'enregistrement des titres professionnels dans le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)
3. Comment obtenir l'agrément pour les titres professionnels ?
- 4. Actualités de la politique du titre professionnel**

3. Actualités de la politique de certification professionnelle et dernières évolutions réglementaires

Informer et valoriser

- 1) Le site Internet institutionnel du ministère : <https://travail-emploi.gouv.fr/les-titres-professionnels> avec les bilans annuels, les enquêtes Devenir à 6 mois et les enquêtes Entreprises.
- 2) Sont à la disposition des différents acteurs plusieurs portails dont :
 - ✓ « [Candidat](#) » et « [Dossier professionnel](#) » ;
 - ✓ « [Jury du titre professionnel](#) » ;
 - ✓ « [Responsable de session](#) ».

Ces portails font l'objet d'une [présentation détaillée](#) par la direction Ingénierie de l'Afpa lors de ce webinaire.

- 3) Le Journal de la vie des titres.
- 4) Les webinaires (dites « journées ») de la certification.

RÉSUMÉ

1. Qu'est-ce qu'un titre professionnel ?
2. Qui est concerné ?
3. Comment accéder à un titre professionnel ?
4. Où sont organisées les sessions d'examen ?
5. Devenir membre d'un jury pour le titre professionnel
6. Bilans et rapports sur les titres professionnels
7. Documents
8. Employeurs, candidats, acteurs
9. Centres agréés, jurys, DREETS-DDETS
10. Espace réservé
11. Qui contacter ?
12. Textes de référence

3. Actualités de la politique de certification professionnelle et dernières évolutions réglementaires

La validation des acquis de l'expérience (VAE)

- ✓ Réforme de la VAE entreprise en 2022 ;
- ✓ Plateforme [France VAE](#)

Réforme des CPC ([décret n° 2025-800 du 12 août 2025](#)) et modification du [règlement intérieur](#)

Renouvellement des membres des 11 CPC

Pour un mandat 2025-2029, sur proposition de chaque organisation

Pour la CPC Mer et navigation intérieure : [arrêté du 15 mars 2025](#) (arrêté initial)

Finalisation d'un nouveau guide d'adaptation des sessions d'examen des titres professionnels pour les personnes en situation de handicap



Des questions ?

Merci pour votre attention.

